



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham

8 août 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham, lundi le 8 août 2022 à 20h, à laquelle sont présents : Mme Sonia Roberge, M. Steve Roy, M. Michel Blondin, M. Éric Pariseau, Mme Sylvie Turcotte, Mme Cathy Bishop; formant quorum sous la présidence du maire, M. Serge Tremblay.

M. Emrick Couture-Picard, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de greffier d'assemblée.

M. Serge Tremblay constate le quorum, ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour proposée.

Il est proposé par M. Steve Roy et adopté à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2022
3. Adoption et paiement des comptes
4. Dépôt du rapport financier 2021
5. Période de questions sur les comptes et rapport des élus
6. Présentation du projet de règlement 428 modifiant les règlements 246 et 341 relativement à l'utilisation de l'eau potable
7. Présentation du premier projet de règlement 429 modifiant le règlement de zonage 327 concernant les abris d'autos temporaires
8. Assemblée de consultation concernant le premier projet de règlement 429 modifiant le règlement de zonage 327 concernant les abris d'autos temporaire
9. D22-03 : Demande de madame Geneviève Cloutier (65, 2e Rang Sud) afin de réduire la marge de recul avant
10. Adhésion 2022-2023 COPERNIC
11. Mandat d'assistance technique pour la réalisation du bilan 2021 de la stratégie municipale d'économie d'eau potable donné à Techni-consultant
12. Déménagement du local de la Fabrique
13. Mandat de recherche à DHC Avocats
14. Prix complicité relève pour l'aménagement de la bibliothèque



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham

15. Achats pour le souper de la consultation famille
16. Correspondance diverse
17. Varia
18. Période de questions
19. Fermeture de la séance

Les personnes élues ayant reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 juillet 2022, et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture. L'adoption du procès-verbal est proposée par M. Michel Blondin et adopté à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham

ADOPTION ET PAIEMENT DES COMPTES

NOTRE-DAME-DE-HAM

5 août 2022

Liste des paiements émis (du 2022-07-09 au 2022-08-31)

Détaillé par N° fournisseur

Poste Banque: 54-112-00-000

N° foura.	Nom	N° Déboursé	N° chèque	Lot	Date	Description	Montant
3	HYDRO QUEBEC						
		202200292 (I)	733		2022-07-18	Éclairage public	269,56 \$
		202200331 (I)	762		2022-07-28	Hydro garage	1 078,39 \$
							1 347,95 \$
4	SOGETEL						
		202200293 (I)	734		2022-07-18	Central système alarme	182,31 \$
							182,31 \$
5	POSTES CANADA						
		202200294 (I)	735		2022-07-18	Frais poste	195,54 \$
		202200338 (I)	769		2022-08-04	Envoi postal	350,34 \$
							545,88 \$
6	MRC d'ARTHABASKA						
		202200339 (I)	770		2022-08-04	Quote-part 4e versement	11 835,00 \$
							11 835,00 \$
7	TÉLÉBEC						
		202200332 (I)	763		2022-07-28	Téléphone usine d'eau	97,79 \$
							97,79 \$
11	BUROPRO CITATION						
		202200296 (I)	737		2022-07-18	Livres biblio	4 885,75 \$
							4 885,75 \$
13	ROGERS						
		202200327 (I)	758		2022-07-19	Cell voirie	77,37 \$
							77,37 \$
16	ÉNERGIES SONIC INC						
		202200297 (I)	739		2022-07-18	Diesel	998,25 \$
							998,25 \$
21	EUROFINS ENVIRONEX						
		202200298 (I)	740		2022-07-18	Analyses selon RQEP (mars)	800,23 \$
							800,23 \$
27	BRICO BÉTON VIBRÉ						
		202200329 (I)	760		2022-07-19	Réparation ligne d'eau 2e rang nord	362,17 \$
							362,17 \$

Usager: ecp

Page 1 sur 6



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham

NOTRE-DAME-DE-HAM

5 août 2022

Liste des paiements émis (du 2022-07-09 au 2022-08-31)

Détaillé par N° fournisseur

N° fourn.	Nom	N° Déboursé	N° chèque	Lot	Date	Description	Montant
44	VIVACO						
		202200340 (I)	771		2022-08-04	Achat pièces et chlore usine d'eau	121,15 \$
							121,15 \$
46	ALAIN RENÉ						
		202200299 (I)	741		2022-07-18	Surveillance réseau	560,51 \$
							560,51 \$
49	EXCAVATIONS MARQUIS TARDIF I						
		202200328 (I)	759		2022-07-19	Niveleuse 20-21 juin	2 940,49 \$
							2 940,49 \$
74	GENEVIÈVE BOUTIN						
		202200300 (I)	742		2022-07-18	Remb troussees ados (prévention criminalité)	549,85 \$
		202200333 (I)	764		2022-07-28	Remb. Envoi postal	33,06 \$
							582,91 \$
75	MARIO ST-CYR						
		202200319 (I)	751		2022-07-19	Location pick-up	450,00 \$
							450,00 \$
76	GESTERRA						
		202200301 (I)	743		2022-07-18	Collecte GMR	6 877,82 \$
		202200330 (I)	761		2022-07-19	Traitement GMR	3 071,43 \$
		202200334 (I)	765		2022-07-28	Livraison bac gris 40 st-philippe (avril)	2 111,29 \$
							12 060,54 \$
87	CAIN LAMARRE						
		202200335 (I)	766		2022-07-28	Rôles et responsabilités greffier-trésorier	410,47 \$
							410,47 \$
105	Jean-Luc Lavigne						
		202200341 (I)	772		2022-08-04	Son jeudi en chanson	100,00 \$
							100,00 \$
112	Agence du Revenu du Canada						
		202200316 (I)			2022-07-18	REMISES DE L'EMPLOYEUR 106982168R	1 244,54 \$
							1 244,54 \$
123	ENTANDEM SOCAN						
		202200342 (I)	773		2022-08-04	License jeudis en chansons	40,24 \$
							40,24 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham

NOTRE-DAME-DE-HAM

5 août 2022

Liste des paiements émis (du 2022-07-09 au 2022-08-31)

Détaillé par N° fournisseur

N° fourn.	Nom	N° Déboursé	N° chèque	Lot	Date	Description	Montant
124	CNESST						
		202200302 (I)	744		2022-07-18	cotisation CNESST (montant en souffrance)	15,91 \$
							15,91 \$
126	Benoit Paquette						
		202200322 (I)	754		2022-07-19	CCU janvier	15,00 \$
							15,00 \$
127	Jacques Ramsay						
		202200324 (I)	755		2022-07-19	CCU janvier + Juillet	30,00 \$
							30,00 \$
128	Patrick Pépin						
		202200325 (I)	756		2022-07-19	CCU Janvier	15,00 \$
							15,00 \$
141	Karine Villeneuve						
		202200320 (I)	752		2022-07-19	Ménage	294,92 \$
		202200343 (I)	774		2022-08-04	Remboursement matériel	23,00 \$
							317,92 \$
153	Ministre des finances						
		202200315 (I)			2022-07-18	REMISES DE L'EMPLOYEUR 106982168R	3 485,65 \$
							3 485,65 \$
171	Danny Groleau						
		202200344 (I)	775		2022-08-04	Entretien terrains publics	262,50 \$
							262,50 \$
172	Gravure Bois-Franc						
		202200321 (I)	753		2022-07-19	Plaque gravée	28,69 \$
							28,69 \$
198	Cartouches à rabais						
		202200336 (I)	767		2022-07-28	Encre	262,11 \$
							262,11 \$
211	Classement Luc Beaudoin						
		202200303 (I)	745		2022-07-18	Rayonnage biblio (nouveaux horizons)	247,19 \$
							247,19 \$
213	Camilla Montoya						
		202200304 (I)	746		2022-07-18	Entretien plates-bandes	75,00 \$

Usager: ecp

Page 3 sur 6



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham

NOTRE-DAME-DE-HAM

5 août 2022

Liste des paiements émis (du 2022-07-09 au 2022-08-31)

Détaillé par N° fournisseur

N° fourn.	Nom	N° Déboursé	N° chèque	Lot	Date	Description	Montant
							<u>75,00 \$</u>
214	Nelson Caouette						
		202200305 (I)	747		2022-07-18	Entretien plates-bandes	75,00 \$
							<u>75,00 \$</u>
215	Autobus Arthabaska inc.						
		202200306 (I)	748		2022-07-18	Autobus sortie camps de jour (prévention cri	275,94 \$
		202200337 (I)	768		2022-07-28	Sortie camp jour 27 juillet (prév. Crimin.)	1 057,68 \$
							<u>1 333,62 \$</u>
216	Régie des alcools et des jeux						
		202200291 (I)			2022-07-18	Permis spectacle	55,50 \$
							<u>55,50 \$</u>
217	Michel Roy						
		202200326 (I)	757		2022-07-19	CCU Juillet	15,00 \$
							<u>15,00 \$</u>
218	Mélanie Lavigne						
		202200345 (I)	777		2022-08-04	Groupe musique	725,00 \$
							<u>725,00 \$</u>
Total des paiements émis avec le poste 54-112-00-000							<u>46 602,64 \$</u>
Total des paiements émis							<u>46 602,64 \$</u>
Total des paiements émis par type de paiement							
Total des chèques							46 602,64 \$
Total des dépôts direct							<u>0,00 \$</u>
							<u>46 602,64 \$</u>

*Plusieurs achats individuels se sont regroupés dans une seule facture dans la liste.

NOTRE-DAME-DE-HAM

5 août 2022

Total des paies émises (du 2022-07-09 au 2022-08-31)

Dépôt direct et chèque

Dépôt direct:	0,00 \$
Chèque:	7 773,39 \$
Total:	<u>7 773,39 \$</u>



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham

NOTRE-DAME-DE-HAM

5 août 2022

Liste des paiements annulés (du 2022-07-09 au 2022-08-31)

Par N° chèque

N° chèque	Date	N° four.	Nom	S/Source I/Inverse	Montant
202200295	2022-07-18	8	Ministre des Finances	S	29 710,00 \$
202200317	2022-07-18	8	Ministre des Finances	I	29 710,00 \$
202200323	2022-07-19	126	Benoit Paquette	S	15,00 \$
202200346	2022-07-19	126	Benoit Paquette	I	15,00 \$

Total des paiements annulés par type de paiement

Total des chèques 59 450,00 \$

Total des dépôts direct 0,00 \$

59 450,00 \$

Total des paies annulées (du 2022-07-09 au 2022-08-31)

Dépôt direct et chèque

Dépôt direct:	0,00 \$
Chèque:	0,00 \$
Total:	0,00 \$

Le solde du compte de banque s'élève à 159 422,80\$.

Il est proposé par Mme Sonia Roberge, et adopté à l'unanimité d'adopter de payer les comptes selon la liste.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2021

Le comptable étant absent, le dépôt se fera lors de la reprise de l'ajournement de séance.

PÉRIODE DE QUESTION ET RAPPORT DES ÉLUS

Question portant sur le prix du diesel et l'utilisation des camions.

AVIS DE MOTION est donné par M. Éric Pariseau, de même que la présentation du projet de règlement 428 révoquant les règlements 246 et 341 relativement à l'utilisation de l'eau potable.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham

PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 429 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 327 CONCERNANT LES D'AUTOS TEMPORAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-De-Ham a adopté le règlement de zonage numéro 327;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun de modifier le règlement de zonage concernant les abris d'autos saisonnier;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite avoir un règlement de zonage plus permissif concernant la période d'installation ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite préciser que la structure de métal doit aussi être démantelé lors des périodes estivales ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par, conseiller(ère) à la séance ordinaire du 11 juillet 2022;

POUR CES MOTIFS il est proposé par le/la conseiller(ère) et appuyé par le/la conseiller(ère) qu'il soit adopté le premier projet de règlement numéro 429 modifiant le règlement de zonage numéro 327, qui se lit comme suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 5.4.3.2 intitulé « ABRI D'AUTO SAISONNIER » est modifié :

- au paragraphe d) par le remplacement du libellé «*il peut être installé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivantes*» par le suivant «*il peut être installé du 15 septembre d'une année au 15 mai de l'année suivante. Hors de la période, la toile ainsi que la structure doivent être démantelé;*»
- Le paragraphe d) se lit maintenant comme suit :
- d) il peut être installé du 15 septembre d'une année au 15 mai de l'année suivante. Hors de la période, la toile ainsi que la structure



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham

doivent être démantelé;

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1)

2022-08-08-1 : ASSEMBLÉE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 429 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 327 CONCERNANT LES ABRIS D'AUTOS TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-De-Ham adopte le premier projet de règlement numéro 429 modifiant le règlement de zonage numéro 327 concernant les abris d'autos temporaire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'assemblée de consultation soit tenue par le maire ou par un autre membre du Conseil municipal désigné par le maire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal délègue au directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Notre-Dame-De-Ham le soin de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

Il est proposé par M. Michel Blondin et adopté à l'unanimité de tenir l'assemblée de consultation de 19h45 à 20h le 12 septembre 2022 au centre communautaire.

2022-08-08-2 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE D22-03 : DEMANDE DE MADAME GENEVIÈVE CLOUTER (65, 2^E RANG SUD) AFIN DE RÉDUIRE LA MARGE DE REcul AVANT

Cette demande concerne la propriété du 65, 2^e Rang Sud constituée du lot # 6 208 970 du cadastre du Québec et est située dans la zone A2 du plan de zonage du règlement de zonage #327.

La nature de la demande consiste à permettre, par voie de résolution, la réduction de la marge de recul avant pour le bâtiment principal de 15 mètres à 5,7 mètres.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham

Le présent projet est étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, car il déroge aux normes de zonage.

CONSIDÉRANT QUE la problématique provient à la suite de l'agrandissement du bâtiment principal de 9,14 mètres X 4,88 mètres vers l'avant que nous appellerons ici « le magasin »;

CONSIDÉRANT QUE la section magasin a été construite de façon dérogatoire et sans permis;

CONSIDÉRANT les résolutions 02-06-13, 2021-10-001 et 01-10-20;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à obtenir un permis de démolition et de construction afin de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à reculer la façade du magasin d'environ 1,2 mètre, mais de conserver la dalle de béton et la toiture afin d'en faire une rampe d'accès;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite agir de façon prudente, diligente, mais aussi de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à reculer le mur avant du magasin dans le même axe que le mur du bâtiment initial;

CONSIDÉRANT QU'il y aura une marge avant de 4 mètres libres de toute construction;

CONSIDÉRANT la recommandation du C.C.U. de ne pas intervenir immédiatement pour faire démolir le magasin et permettre un délai jusqu'au 1^{er} décembre 2022 afin que la propriétaire régularise et termine les travaux;

Il est proposé par Mme Sonia Roberge et adopté à l'unanimité que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure afin de réduire la marge de recul avant du bâtiment de 15 mètres à 5,5 mètres à la condition que les travaux soient complétés avant le 1^{er} décembre 2022.

2022-08-08-3 : ADHÉSION 2022-2023 À COPERNIC

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) offre divers services



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham

professionnels en concertation et gestion de l'eau à prix avantageux avec l'adhésion;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'eau par bassin versant et la participation de la Municipalité à ce processus sont primordiales pour assurer une gestion de l'eau intégrée et assurer la qualité de la ressource pour les générations futures.

Il est proposé par M. Steve Roy et adopté à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la Municipalité à COPERNIC pour 2022-2023 au coût de 50\$.

2022-08-08-4 : MANDAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA RÉALISATION DU BILAN 2021 DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE DONNÉ À TECHNI-CONSULTANT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne respecte pas les échéanciers du plan d'action émanant du bilan 2020 de la stratégie municipale d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité éprouve récemment des difficultés en ce qui concerne l'économie d'eau potable et que les changements climatiques risquent d'amplifier la problématique à court, moyen et long terme;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est remboursable dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service se chiffre au prix forfaitaire total de 2450\$;

Il est proposé par M. Éric Pariseau et adopté à l'unanimité de donner un mandat d'assistance technique pour la réalisation du bilan 2021 de la stratégie municipale d'économie d'eau potable à Techni-consultant au montant total de 2450\$.

2022-08-08-5 : DÉMÉNAGEMENT DU LOCAL DE LA FABRIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique a officialisés son accord de déménager ses bureaux au sous-sol;

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs meubles et équipements à déplacer autant du local de la Fabrique que de l'ancien local de la direction générale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham

CONSIDÉRANT QU'une partie du plancher au local du sous-sol est en mauvais état.

Il est proposé par Mme Sylvie Turcotte et adopté à l'unanimité que la Municipalité prenne en charge le déménagement, qu'elle donne l'ancien photocopieur de la direction générale à la Fabrique et que, si le budget le permet, la Municipalité changera le revêtement de plancher du nouveau local de la Fabrique au sous-sol.

2022-08-08-6 : MANDAT DE RECHERCHE À DHC AVOCATS

Il est proposé par M. Michel Blondin et adopté à l'unanimité de mandater DHC Avocats pour trouver l'adresse d'une personne à qui la Municipalité souhaite envoyer une mise en demeure.

2022-08-08-7 : PRIX BIBLIOTHÈQUES COMPLICITÉ / RELÈVE / AMÉNAGEMENT

Il est proposé par Mme Sonia Roberge et adopté à l'unanimité de déposer la candidature de la Municipalité aux prix des bibliothèques publiques du Québec, dans les catégories complicité, relève et aménagement.

2022-08-08-8 : ACHATS POUR LE SOUPER DE LA CONSULTATION FAMILLE

Il est proposé par Mme Cathy Bishop et adopté à l'unanimité d'utiliser 200\$ du poste budgétaire « comité famille » pour acheter les items nécessaires au souper de la consultation famille.

CORRESPONDANCE DIVERSE

Courriel d'un propriétaire concernant des démarches d'interventions dans le lac du domaine des vacanciers.

Courriel d'une résidente concernant le dérangement amené par les Airbnb au domaine des vacanciers.

VARIA

Le caucus du 12 septembre sera public pour la seule fois du mandat de quatre ans.

PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham

Question portant sur le prix des bacs d'ordure et de récupération supplémentaires

Questions portant sur le projet de règlement d'utilisation de l'eau potable en ce qui concerne le remplissage de citernes par des agriculteurs.

Question portant sur l'existence d'une planification stratégique et les grandes orientations du conseil municipal.

Question portant sur l'état de l'usine d'eau et de la consommation d'eau.

Question portant sur la possibilité d'élaborer un plan d'aide communautaire pour les agriculteurs et éleveurs en cas de pénurie d'eau et de sécheresse.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Blondin et adopté à l'unanimité d'ajourner la séance à 20h50.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 août 2022 de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham, lundi le 15 août 2022 à 19h, à laquelle sont présents : M. Steve Roy, M. Michel Blondin, Mme Sylvie Turcotte, Mme Cathy Bishop; formant quorum sous la présidence du maire, M. Serge Tremblay.

Sont absents : Mme Sonia Roberge et M. Éric Pariseau

M. Emrick Couture-Picard, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de greffier d'assemblée.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2021

M. Serge Leblanc CPA inc. présente le rapport financier de l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2021.

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Blondin, et adopté à l'unanimité de fermer la séance à 19h20



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Serge Tremblay, Maire

Par la présente, le greffier-trésorier certifie qu'il y a les fonds budgétaires et crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Serge Tremblay
Maire

Emrick Couture-Picard
Directeur général
greffier-trésorier